RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les comptes de l'État

2011

928 milliards €
Total des **actifs** de l'État

1 339 milliards €
La **dette financière** de l'État

20 490 €
La **dette financière** par **habitant**

– 87 milliards €
Le **résultat patrimonial** de l'État

– 91 milliards €
Le **résultat budgétaire** de l'État

Compte de résultat (en milliards d'euros)

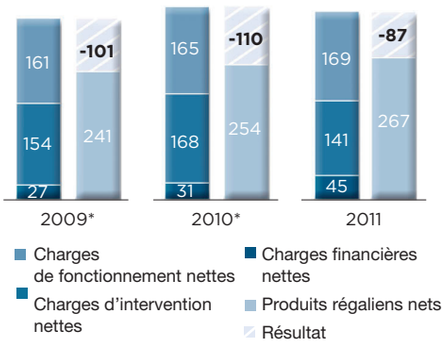

*Le **résultat patrimonial** doit être analysé par rapport à la spécificité de l'État dont l'objectif est d'assurer des missions de service public. Le solde en comptabilité patrimoniale se distingue du solde budgétaire, qui est calculé sur la base de la comptabilité de caisse.*

Bilan (en milliards d'euros)

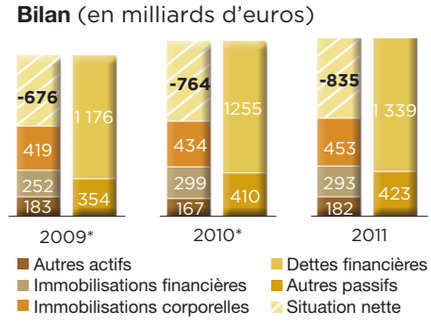

*L'analyse de la **situation nette** permet de mesurer dans quelle proportion les actifs contrôlés par l'État couvrent ses engagements. Ce solde doit néanmoins être analysé avec vigilance car la capacité de l'État à lever l'impôt n'est pas valorisée à l'actif et les régimes de retraite ne sont pas intégrés au passif.*

Les faits marquants de l'exercice

L'action de la France s'est traduite, dans le contexte des perturbations sur les marchés des titres souverains, par des prêts complémentaires à la Grèce et par le renforcement des mécanismes de stabilisation (Fonds européen de stabilité financière (FESF) et Mécanisme européen de stabilisation financière (MESF)) dont a bénéficié le Portugal.

L'instabilité des marchés financiers a également conduit à l'adoption, en octobre 2011, d'un **plan de soutien** à la banque Dexia en coordination avec la Belgique et le Grand Duché du Luxembourg.

Au plan national, les **constructeurs automobiles** ont remboursé, par anticipation, les prêts octroyés par l'État dans le cadre du plan de soutien en faveur du secteur automobile mis en place en 2009.

La **réforme de la taxe professionnelle**, initiée en 2010, s'est poursuivie. Les nouveaux impôts créés (cf. focus page 3) sont désormais perçus par les collectivités et un mécanisme de garantie de leurs ressources a été mis en oeuvre.

Enfin, l'année 2011 correspond au dixième anniversaire de l'adoption de la **Loi organique relative aux lois de finances** (LOLF), qui a conduit depuis son vote à une transparence et une sincérité accrues des comptes de l'État à travers l'amélioration continue de la qualité comptable.

Amélioration du résultat patrimonial

Le **résultat patrimonial** 2011 s'établit à - 87 milliards d'euros (Md€), contre - 110 Md€ en 2010.

L'année 2011 enregistre une amélioration du résultat patrimonial qui s'explique par la hausse des produits régaliens et les effets de la seconde année d'application de la réforme de la taxe professionnelle.

Le volume des charges de fonctionnement nettes est contenu (+ 2 %), tandis que les charges d'intervention diminuent (- 27 Md€). Parmi les charges financières, l'augmentation des charges d'intérêt reste limitée (+ 3 Md€), malgré la hausse de l'endettement.

Enfin, les produits régaliens nets augmentent pour la deuxième année consécutive (+ 13 Md€), au titre principalement de l'impôt sur les sociétés, sur le revenu et de la taxe sur la valeur ajoutée.

La dette financière de l'État s'établit à 1 339 Md€ contre 1 255 Md€ en 2010, soit une augmentation de 84 Md€.

Les investissements de l'État (+ 17 Md€) contribuent en particulier à la progression de 19 Md€ de la valeur des immobilisations corporelles en 2011.

La comparabilité des comptes assurée sur trois ans

(*) Présentés sur 3 ans, les comptes de l'État sont comparables entre eux car ils intègrent les changements de méthodes et corrections d'erreurs intervenus lors du dernier exercice.

Sommaire | 1. L'essentiel | 2. Résultat de l'activité | 3. Bilan patrimonial | 4. Les engagements

4Pages_2011_V04.indd 1 21/05/2012 12:26:54

Le résultat de l'activité

Produits fiscaux

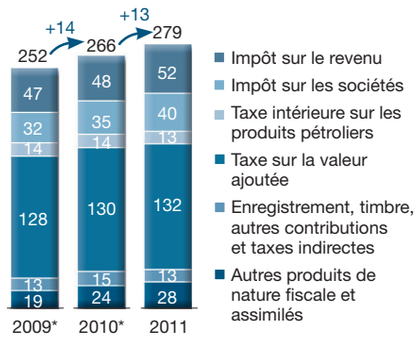

Les produits fiscaux

A l'instar de 2010, les **produits fiscaux nets** 2011 augmentent (+ 5 %). La progression des produits d'impôt sur le revenu, d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée s'explique par l'évolution favorable des bases d'impôts (revenus des ménages, bénéfices fiscaux des entreprises et consommation des ménages) et par des mesures nouvelles modifiant certains régimes d'imposition (plus-values immobilières, report de déficits des entreprises...).

La poursuite de la réforme de la taxe professionnelle a pour effet d'augmenter les « autres produits de nature fiscale et assimilés » de 1 Md€ et de diminuer le poste « enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes » de 3 Md€.

Les produits fiscaux s'élèvent ainsi à **279 Md€**, dont 18 Md€ sont reversés à l'Union européenne.

Charges de fonctionnement

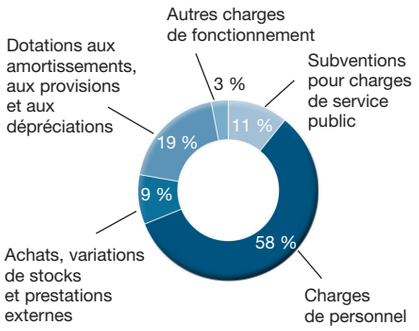

Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement nettes s'élèvent à 169 Md€, dont 64 Md€ de produits de fonctionnement. Les charges de fonctionnement brutes de l'État (232 Md€ en 2011 contre 229 Md€ en 2010) comprennent :

• les charges directes afférentes à son activité. **58 % concernent les charges de personnel** (y compris les charges de pension). Les rémunérations du personnel diminuent de 1 Md€ par rapport à 2010, à l'inverse des charges de pensions qui augmentent de 2 Md€ ;

• les charges indirectes dont les **subventions pour charges de service public** pour 26 Md€ versées par l'État aux opérateurs accomplissant une mission de service public. Ces charges augmentent de 2 Md€, du fait notamment de la poursuite de la réforme de l'autonomie des universités.

Transferts

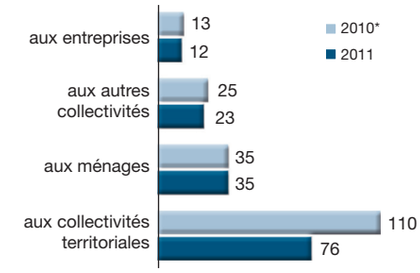

Les interventions de l'État

Les charges brutes de transfert de l'État s'élèvent à 146 Md€ en 2011 (contre 183 Md€ en 2010) et concernent principalement :

- les dépenses globales de fonctionnement des collectivités territoriales ;
- les aides accordées aux ménages (allocations logement et adultes handicapés, pensions militaires d'invalidité, bourses scolaires, actions en faveur de l'accès et du retour à l'emploi) ;
- les exonérations et autres dispositifs d'aides aux entreprises (exonérations de cotisations sociales au titre des contrats d'apprentissage et des emplois outre-mer).

La fin des mécanismes transitoires liés à la réforme de la taxe professionnelle (TP) a entraîné une diminution de 32 Md€ des charges nettes d'intervention, en raison de la non-reconduction de la charge exceptionnelle supportée en 2010 par l'État dans le cadre du dispositif provisoire de compensation relais. L'arrêt du versement de la compensation relais a été contrebalancé par la mise en place de la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP), qui s'élève à 3 Md€ en 2011.

Coût de financement

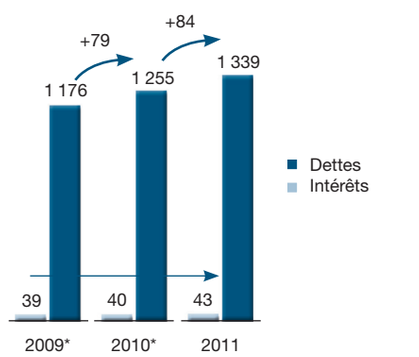

Le ratio intérêts sur dette

Les **intérêts financiers** représentent 70 % **des charges financières brutes** (84 % en 2010). Ils constituent une charge annuelle correspondant à 3,2 % de la dette tant en 2011 qu'en 2010. En effet, les taux à long terme sont restés à des niveaux historiquement bas (inférieurs à la moyenne des taux constatés entre 1998 et 2007).

4Pages_2011_V04.indd 2 21/05/2012 12:26:57

Le patrimoine de l'État

Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles constituent la part majeure de l'actif de l'État (49 %). Elles s'élèvent en valeur nette à **453 Md€** en 2011 et sont en progression de 19 Md€ en raison, notamment, de la réévaluation annuelle des constructions pour 7 Md€ et des immobilisations mises en concession pour 7 Md€.

Afin d'entretenir son patrimoine et d'améliorer la qualité du service public, l'État a poursuivi son effort d'investissement sur les immobilisations corporelles, à hauteur de **17 Md€** en 2011, tandis que les cessions et autres sorties d'actifs ont représenté 10 Md€. Les principaux investissements ont porté sur les bâtiments et les infrastructures routières détenues par l'État, ainsi que sur le matériel militaire.

Le **patrimoine** de l'État comprend des terrains et constructions pour 184 Md€, qui sont composés d'infrastructures routières (70 %), du parc immobilier de l'État (25 %) et de bâtiments spécifiques à l'activité de l'État (5 %), principalement des établissements pénitentiaires.

Les **biens mis en concession** représentent également une part significative du patrimoine de l'État (192 Md€). Ils comprennent en particulier des autoroutes, des ouvrages hydrauliques, des tunnels et ouvrages d'art, ainsi que des installations ferroviaires et aéroportuaires.

Immobilisations corporelles

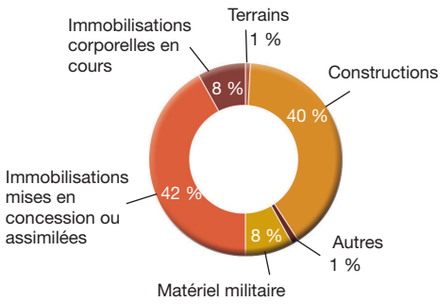

*Les **concessions** sont les contrats par lesquels l'État confie à une personne physique ou morale – généralement de droit privé – l'exécution d'un service public, à ses risques et périls, pour une durée déterminée et moyennant le droit de percevoir des redevances sur les usagers de services publics.*

Les immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent principalement les participations que l'État détient dans plus de 1 900 organismes (opérateurs, entreprises, établissements publics, organismes internationaux), des créances rattachées à ces participations et des prêts et avances, notamment à des États étrangers.

Elles représentent en valeur nette **293 Md€** à fin 2011 (contre 299 Md€ fin 2010).

L'exercice 2011 a été caractérisé par l'octroi de prêts complémentaires à la Grèce à hauteur de 7 Md€, ce qui porte l'encours de la France auprès de ce pays à 11 Md€.

Par ailleurs, les constructeurs automobiles ont remboursé le solde des prêts octroyés en 2009 dans le cadre du soutien au secteur automobile (4 Md€). De plus, les immobilisations financières ont été réduites de 9 Md€ par la dépréciation de participations détenues par l'État.

Immobilisations financières

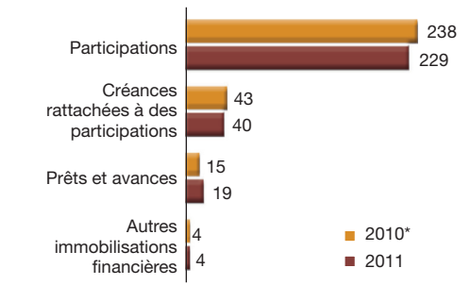

La poursuite de la réforme de la taxe professionnelle

En 2010, la réforme de la fiscalité locale s'est traduite par la suppression de la taxe professionnelle (TP), remplacée par la contribution économique territoriale (CET) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

Ces nouvelles impositions avaient été temporairement affectées à l'État en 2010 (7 Md€) pour assurer la neutralité de la réforme pour les collectivités territoriales. L'État reversait ensuite aux collectivités territoriales une compensation relais (32 Md€) correspondant au montant de TP qui leur serait revenu.

En 2011, les mécanismes transitoires laissent place aux dispositifs pérennes de la réforme. Les collectivités perçoivent désormais directement les revenus des nouvelles impositions. Seuls les acomptes de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) versés en 2010 par les entreprises (11 Md€) ont été constatés en produits par l'État en 2011. Par ailleurs, afin de garantir les ressources fiscales des collectivités locales, des mécanismes compensateurs ont été mis en oeuvre au travers du versement par l'État (3 Md€) des dotations de compensation de la réforme de la TP (DCRTP), et de dispositifs de solidarité entre les collectivités : les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

La réforme s'est également accompagnée du transfert de certaines taxes aux collectivités territoriales (taxe sur les conventions d'assurance et taxe sur les surfaces commerciales notamment, représentant une baisse de 4 Md€ des produits perçus par l'État en 2011).

Impact de la réforme de la taxe professionnelle

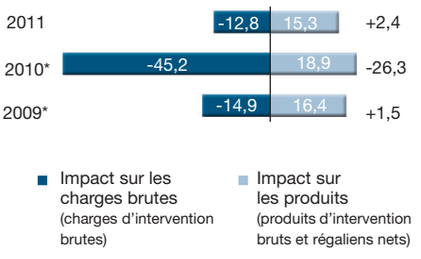

La réforme de la taxe professionelle s'est poursuivie en 2011. Ces évolutions ont amélioré le résultat patrimonial de l'État de 2,4 Md€.

4Pages_2011_V04.indd 3 21/05/2012 12:26:58

Les engagements de l'État

Endettement

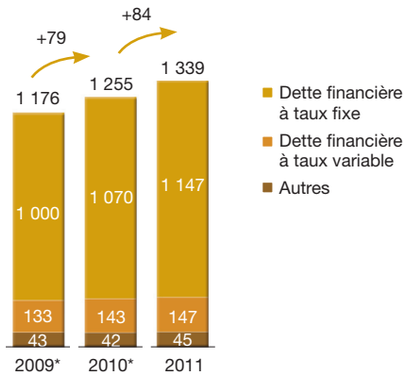

Autres passifs

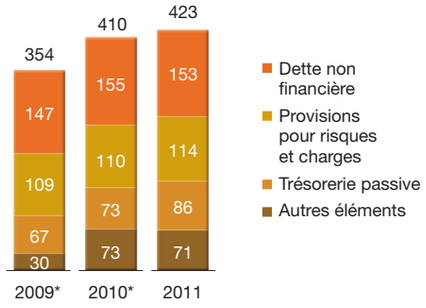

L'endettement

La dette financière de l'État s'élève à 1 339 Md€ au 31 décembre 2011, en augmentation de 84 Md€ par rapport au 31 décembre 2010, à comparer avec une variation de + 79 Md€ en 2010.

Cette évolution résulte de la dette négociable à long et moyen terme (+ 94 Md€) qui s'établit à 1 155 Md€ au 31 décembre 2011. Les titres à maturité longue ont en effet bénéficié d'une forte demande des investisseurs durant l'exercice 2011.

Les autres passifs

Les autres passifs, d'un montant de 423 Md€, regroupent principalement les dettes non financières, les provisions et la trésorerie passive et sont composés :

- des engagements de l'État au titre des transferts aux opérateurs des politiques de l'État (tels que le CNRS, l'ONF ou le CEA), et plus particulièrement aux établissements chargés de gérer les investissements d'avenir ;
- des autres engagements pris à l'égard des ménages, des entreprises, des organismes de Sécurité Sociale et des collectivités territoriales dans le cadre des activités de redistribution de l'État ;
- de la dette constatée en contrepartie des actifs remis en concession ;
- des provisions pour risques que l'État pourrait être amené à payer dans le cadre des litiges, principalement fiscaux ;
- de la trésorerie passive liée aux fonds déposés par les correspondants du Trésor.

La hausse des autres passifs provient principalement (+ 13 Md€) de la trésorerie des collectivités et établissements publics locaux (CEPL) et des établissements publics nationaux (EPN) qui ont vendu leurs encours d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et déposé le produit de ces ventes sur leurs comptes de dépôts au Trésor.

Les engagements hors bilan

Les engagements de retraite sont présentés dans les annexes des comptes de l'État dans les engagements hors bilan. Evalués à 1 192 Md€ à fin 2011 pour le régime des fonctionnaires civils et militaires, 65 % des engagements concernent les agents déjà à la retraite au 31 décembre 2011. Le besoin de financement actualisé s'élève à 505 Md€. Entre 2010 et 2011, la hausse des taux de cotisation pour les fonctionnaires de l'État a eu un impact à la baisse de près de 75 Md€ sur le besoin de financement actualisé.

Les autres engagements de l'État portent principalement sur des garanties octroyées dans le cadre d'accords bien définis.

Du solde budgétaire au résultat patrimonial

Le solde budgétaire s'élève à - 91 Md€ au 31 décembre 2011 comparé à un résultat patrimonial de - 87 Md€.

L'écart entre le solde budgétaire et le résultat comptable résulte notamment :

- des recettes restant à recouvrer sur les produits de l'année 2011 (19 Md€) ;
- des dépenses et recettes budgétaires se traduisant par une inscription au bilan de l'État (11 Md€), sans impact sur le résultat patrimonial, telles que les opérations d'investissement ;
- des opérations d'inventaires avec impact sur le résultat patrimonial (- 23 Md€).

*La **comptabilité budgétaire** vise à retracer les dépenses de l'État au moment où elles sont payées, et les recettes au moment où elles sont encaissées.*

*La **comptabilité patrimoniale** est une comptabilité en droits constatés qui reflète la situation patrimoniale de l'État en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement.*

***À titre d'exemple,** les acomptes d'impôt sur les sociétés qui constituent des recettes budgétaires de l'année N, sont comptabilisés en produits au compte de résultat patrimonial de l'année N+1, au moment du dépôt des déclarations.*

Retrouvez les comptes de l'État sur www.performance-publique.budget.gouv.fr

Les crédits des photos en couverture sont disponibles sur le rapport de présentation des comptes de l'État 2011.

4Pages_2011_V04.indd 4 21/05/2012 12:26:58